



RECRUTEMENT

Et Réforme Statutaire

FO Justice – le 22 Mars 2023

RÉPONSE du MINISTRE DE LA JUSTICE :

**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE***Liberté Égalité Fraternité***Le garde des Sceaux,
ministre de la justice**

Paris, le 17 MARS 2023

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le président de la République m'a transmis votre correspondance de 24 janvier dernier dans laquelle vous avez souhaité attiré son attention sur la situation des personnels de l'administration pénitentiaire. Vous mentionnez notamment la nécessaire amélioration de l'attractivité du métier de surveillant afin de procéder aux recrutements nécessaires pour ouvrir les établissements qui seront construits dans le cadre du plan 15.000.

Le constat que vous portez est bien réel et vous savez que j'ai annoncé, en présence du ministre de la transformation et de la fonction publique, le 21 février dernier une réforme importante du statut des personnels de surveillance visant justement à améliorer l'attractivité de ce métier. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, le corps d'encadrement et d'application passera en catégorie B. Cela nous permettra de recruter des candidats disposant du diplôme du baccalauréat ou de niveau équivalent et surtout d'engager le recrutement d'agents contractuels sans condition de diplôme, au plus près de leur bassin de vie. Ces agents, dont les missions seront distinctes de celles exercées par les surveillants titulaires, constitueront ainsi un vivier nouveau qui pourra accéder au corps des surveillants selon des modalités spécifiques.

Par ailleurs, cette évolution permettra d'améliorer l'attractivité grâce à une revalorisation indiciaire et indemnitaire importante.

Cette réforme s'accompagnera également d'évolutions dans la mise en œuvre du parcours professionnel des agents afin de leur permettre d'enrichir leurs compétences et de diversifier leurs expériences professionnelles.

Enfin, je vous informe que je porterai dans le cadre de travaux législatifs du printemps une évolution des conditions pour permettre à plus d'agents d'intégrer la réserve pénitentiaire.

L'ensemble de ces mesures sont de nature à améliorer significativement et durablement l'attractivité des métiers pénitentiaires et constituent un signe fort de reconnaissance de la part du gouvernement,

Soyez assuré, Monsieur le Secrétaire général de ma parfaite considération.

Monsieur Emmanuel BAUDIN,
Secrétaire général du syndicat national FO justice
3, avenue de Bellevue
91210 DRAVEIL

Eric DUPOND-MORETTI